

COMPTE-RENDU de la Séance du Conseil Municipal du Mercredi 5 août 2009

Date de la convocation 31 juillet 2009

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 31 juillet 2009, le Conseil Municipal, conformément à la loi a délibéré quel que soit le nombre de membres présents.

Présents : Ms MAURY, MOTY J., GUENON, HITIER, GEFFRE, BARDY, Mmes, EVEILLE, DUCLOUT, DUVAL

Absents : Ms ROUSSE, FREVILLE, LINTHOUT, PIALAT, BAGOUET, MOTY B. Mmes LABUSSIÈRE, BOURRINET GAILLOT, SAINT-LOUPT

PERSONNEL

- Création d'un poste à durée déterminée en CAE, d'Agent d'entretien, à temps partiel, à compter du 1^{er} septembre 2009. (2 abstentions).

ABATTOIR

- En raison de la liquidation de la régie personnalisée et autonome de l'abattoir le 1^{er} juillet 2009, il y a lieu de résilier les assurances souscrites auprès de la SMACL à savoir :
 - Dommages aux biens : Avenant N°1 correspondant à un avoir de 886.33 €
 - Responsabilité civile : Avenant N°2 correspondant à un avoir de 347.52 €
- M. le maire informe le conseil municipal que le bail emphytéotique n'est pas encore prêt. Il reste à définir le montant du loyer pour la mise à disposition de l'outil et des bâtiments. Il fait part de la proposition du président de la SCIC. Etant donné que le passif de la régie ne peut pas être transféré à la SCIC, le conseil municipal précise que pour plus de clarté, il serait souhaitable que la commune récupère l'ensemble du bilan de la régie. Les comptes de la régie ne pourront être arrêtés qu'en début d'année 2010 en raison de nombreuses variables (subventions, créances, ...) non connues à ce jour. Aussi le bail devra prévoir la révision du loyer en début 2010.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Décision d'autoriser la modification des statuts de la communauté de communes afin que cette dernière prenne « La prise de participation à la SCIC » dans la compétence économie.

CONVENTION CAUE

- La CAUE peut apporter une assistance sur les aménagements possibles du centre bourg de Chalais, le coût s'élèverait à 600 €. Accord pour signer une convention avec la CAUE. (1 voix contre).

ASSAINISSEMENT

- Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2008. Ce document est consultable en Mairie.
- Décision de passer un avenant au contrat d'affermage de la SAUR pour l'assainissement suite à des erreurs portant sur la valeur des indices 40-10-10 et K figurant dans la formule révision des prix.
- M. le maire rappelle qu'un marché avait été conclu en juin 2005 avec le bureau d'étude Hydraulique Environnement pour le projet de réhabilitation de la station d'épuration. Or les nouvelles données techniques ont démontré que la réhabilitation de la station d'épuration n'est pas envisageable. Le coût prévisionnel d'une nouvelle station d'épuration est estimé à 1 900 000 € HT. Décision de passer un avenant avec le bureau d'étude Hydraulique Environnement pour clôturer ce marché qui ne correspond pas aux exigences nouvelles et de lancer un nouvel appel à candidature pour assurer la maîtrise d'œuvre d'une nouvelle station d'épuration.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2008. Ce document est consultable en Mairie.

LOCATION

- Résiliation au 1^{er} août du bail de M. HERAUDEAU pour le logement du 18 rue de Périgueux - raison professionnelle.
- Résiliation du bail de M. Denis pour l'atelier 5 rue Emile Bon au 31 décembre suite à décès.
- Résiliation au 30 septembre 2009 du bail de M. Richard pour le logement du 7 place de l'hôtel de ville suite à des nuisances.

ACQUISITION

- Suite à l'accord de principe du conseil municipal en date du 29 juin 2009 pour l'acquisition du chemin des douves appartenant à la Maison de Retraite et au vu de la délibération en date du 15 juillet 2009 du conseil d'administration de la Maison de retraite pour la vente à la commune à l'euro symbolique de ce chemin.
M. le Maire informe le conseil municipal sur la délimitation du chemin pouvant être cédé. La commune prendra à sa charge les frais de bornage. L'acquisition fera l'objet d'un acte administratif.

URBANISME

- Point sur la révision simplifiée du POS pour la « ZA de la Baurie ». Le dossier fera l'objet d'une enquête publique à compter du 1^{er} septembre jusqu'au 30 septembre 2009. M. Vidal a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif.
- Point sur l'avancé du dossier PLU. La reprise du diagnostic est en cours pour être mis à jour et en conformité avec l'évolution de la loi.

VERIFICATIONS TECHNIQUES DES INSTALLATIONS

- M. le Maire rappelle que les différents bâtiments communaux doivent faire l'objet de vérifications techniques réglementaires. Un appel d'offre a été lancé auprès de la SOCOTEC, L'APAVE et le BUREAU VERITAS. Après examen des différentes propositions, le conseil municipal décide de retenir la SOCOTEC.

FEU D'ARTIFICE

- Décision de reporter le feu d'artifice le 5 septembre à l'occasion du 75^{ème} anniversaire des pompiers.

TRAVAUX

- Dans le cadre des travaux de la rue J. Remon, il est nécessaire d'évacuer les eaux pluviales via l'installation d'une canalisation sur la propriété de M. et Mme Boureau cadastrée section B N°1025 et Mme Michaud section B N°634. Vu l'accord de M. et Mme Boureau et de Mme Michaud, il y a lieu d'établir une convention de servitude de passage chez un notaire pour inscription au bureau des hypothèques.
- Réfection des peintures pour une classe de l'école maternelle.
- Remise en état du logement au 10 rue de Périgueux
- Nettoyage de la cuve à fioul de l'école maternelle
- La chaudière au bois sera vérifiée et réglée par Hervé Thermique et Énergie 79 pour une meilleure utilisation.
- L'alarme de l'école devrait être installée début septembre.
- Information sur les travaux berges de Tude qui vont démarrés en Septembre. La rue de la Tude et rue Pascaud Chocqueur vont être fermées. Une réunion publique sera organisée le 31 août à la mairie pour informer et répondre aux interrogations de la population.
- Point sur des nouveaux regroupements de poubelles à partir de mi-septembre.

DPU : pas d'exercice

QUESTIONS DIVERSES

- M. Maury demande au conseil municipal de réfléchir sur le devenir de la grange Beigneux
- Mme Eveillé signale que la maison de M. Hays rue Emile Bon présente de graves désordres et demande si une procédure de péril peut être engagée.
- Dans la rue d'Angoulême les regards d'assainissement sont bien plus bas que la chaussée, décision d'essayer de pallier au problème.
- M. Guenon signale qu'il y a des plaintes pour le chemin rural de l'Homme qui n'est pas entretenu. Il est précisé qu'il n'y a pas d'obligation pour la commune d'entretenir un chemin rural étant donné que les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune.

Le Maire,
JC MAURY